

Compte citoyen

Pour pouvoir vous inscrire aux activités municipales, il faut au préalable créer un compte citoyen.

Pour créer votre compte citoyen, complétez les différents documents ci-dessous et transmettez-les au service en relation avec l'activité demandée.

- > La fiche de renseignements de l'année en cours : [ici](#).
- > La fiche individuelle : [ici](#).
- > Le droit à l'image : [ici](#).
- > Le mandat SEPA, si vous faites le choix du prélèvement automatique : [ici](#).



Hôtel de ville

Allée du Bois
d'Ariste
64230 Lescar

HORAIRES :

Lundi au Vendredi : 8h30 à
12h et 13h30 à 17h